

**DECISION
DU PRESIDENT**
N° DECRE_2024_086

Refacturation aux utilisateurs de consommables, prestations informatiques et téléphonie

Le Président de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération,

*Vu la délibération du Conseil d'agglomération n° DEL20240212_03 en date du 12 février 2024 donnant délégation à Monsieur le Président de Terres de Montaigu,
Vu la délibération du Conseil communautaire n°DO009-2011 en date du 18 avril 2011 décidant la refacturation aux utilisateurs des consommables informatiques ;
Vu l'état des consommations pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 établi par la Direction des Systèmes d'Information et de la Transition Numérique de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération, pour chacune des communes et leur établissement public ;*

DÉCIDE

ARTICLE 1

Les consommations de matériels, logiciels et prestations informatiques et téléphoniques pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024 refacturées aux utilisateurs sont calculées ainsi :

Commune	Objet	Prix TTC
Cugand	Matériel SI240092 – Achat mobile C. Barreau – Samsung Galaxy S13 : 732 € - 350 € = 382 € HT	458,40 €
	Logiciel – 1 accès supplémentaire Electre : 200 € HT	240,00 €
Total CUGAND		698,40 €
La Bernardière	Matériel SI240250 – Changement PC C. Durand : PC portable Lenovo Thinkpad : 1 254,96 € - 1 017,60 € (prix pc standard) = 237,36 € HT	284,83 €
	Prestation SI240231 – Déplacement copieur : 90 HT	108,00 €
Total MAIRIE LA BERNARDIERE		392,83 €
La Boissière-de-Montaigu	Matériel SI240321 – Achat mobile P. Spagnol – Iphone 13 : 524,30 € - 350 € = 174,30 € HT	209,16 €
Total MAIRIE LA BOISSIERE-DE-MONTAIGU		209,16 €
La Bruffière	Logiciel SI240278 – 1 Licence sketchup : 336,66 € HT	404,00 €
	Logiciel SI240005 – 1 licence Autocad : 424,38 € HT	509,25 €
Total MAIRIE LA BRUFFIERE		913,25 €
L'Herbergement	Matériel SI240327 – Achat mobile A. Boisteau-Payen - Iphone 15 : 712 € - 350 € = 362 € HT	434,40 €
Total MAIRIE L'HERBERGEMENT		434,40 €
Montaigu-Vendée	Matériel SI240006 – Remplacement mobile F. Limouzin – Samsung Galaxy S13 : 721 € - 350 € = 371 € HT	445,20 €
	Prestation SI240248 – Déplacement copieur Mairie La Guyonnière : 90 € HT	108,00 €
	Consommable SI240300 – 1 cartouche Brother Mairie Montaigu 70,40 € + 1 cartouche Brother Crèche Saint-Hilaire-de-Loulay 70,40 € = 140,80 € HT	168,96 €
	Logiciel SI240005 – 1 licence Autocad : 424,38 € HT	509,26 €
Total MAIRIE MONTAIGU-VENDEE		1 231,42 €

Commune	Objet	Prix TTC
Montréverd	Matériel SI240370 – Achat mobile P. Plamont – Samsung Galaxy S23 : 566,60 € - 350 € = 216,60 € HT	259,92 €
Total MONTREVERD		259,92 €
Saint-Philbert-de-Bouaine	Logiciel - 1 licence Autocad : 424,38 € HT	509,26 €
Total MAIRIE SAINT-PHILBERT-DE-BOUAINE		509,26 €
Treize-Septiers	Prestation SI240301 – Déplacement VPI Ecole Val d'Asson : 560 € HT	672,00 €
Total MAIRIE TREIZE-SEPTIERS		672,00 €

ARTICLE 2

Le Directeur Général des services de Terres de Montaigu, Communauté d'agglomération est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au registre des décisions et dont ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet de la Vendée et au Comptable de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Fait à Montaigu-Vendée

Le Président,
Antoine CHEREAU

Signé électroniquement par : Antoine
Chereau
Date de signature : 03/12/2024
Qualité : Président de Terres de
Montaigu Communauté
d'agglomération



*Certifiée exécutoire par le Président,
compte tenu de la réception en Préfecture
et de sa publication et/ou de sa notification.*

*La présente décision peut faire l'objet d'un
recours devant le Tribunal Administratif de
Nantes (6, allée de l'Île Gloriette – CS 24111
– 44041 NANTES Cedex) dans un délai de
deux mois à compter de sa publication et/ou
notification*